

COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION D'AIGUES VIVES

Le Président

Aigues Vives, le 18 - 11 - 2011

Secrétariat :

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon
520 allées Henri II de Montmorency
34064 Montpellier cedex 02

Le Président du CLIC d'Aigues Vives

à

Affaire suivie par : Thomas PELLERIN
Tel. 04 34 46 67 09
Fax. 04 34 46 67 36
Courriel : thomas.pellerin@developpement-durable.gouv.fr

Membres du CLIC

Nos Réf. : Risques/TP/2011.464

Objet : Réunion du CLIC d'Aigues-Vives

Par arrêté préfectoral n° 2008-352-10 en date du 17 décembre 2008, le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) du site Syngenta sur la commune d'Aigues-Vives a été prescrit en application du code de l'environnement (art. L515-15 et suivants).

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation) d'Aigues-Vives relatif à la Société SYNGENTA, se tiendra, sous ma présidence :

**Le mardi 6 décembre 2011 à 9h30,
Salle du Conseil Municipal
30670 AIGUES VIVES**

L'ordre du jour prévisionnel de la réunion est :

- Présentation du bilan annuel de la société Syngenta,
- Présentation du bilan annuel de l'inspection des installations classées,
- Avis du CLIC sur les documents projet du PPRT Syngenta,
- Espace de discussion.

Conformément aux dispositions de l'article D. 125-31 du code de l'environnement « *Le comité est associé à l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques et émet un avis sur le projet de plan, en application de l'article L. 515-22. Cet avis est débattu en séance et approuvé à la majorité des membres présents ou représentés [...].* »

C'est dans ce cadre que je vous informe que votre avis sur ce projet sera débattu lors de la séance du 6 décembre 2011. A cet effet, vous serez destinataire, dans les prochains jours, de l'ensemble des documents du PPRT (projet de note de présentation, règlement, note de recommandation et plan de zonage). Par ailleurs, je vous informe qu'ils seront, en cas de besoin, également disponibles sur le site internet de la DREAL à cette adresse : <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/pprt-syngenta-a798.html>

Les services de la DREAL et de la DDTM 30 se tiennent naturellement à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Maire
Le Président du CLIC



R/